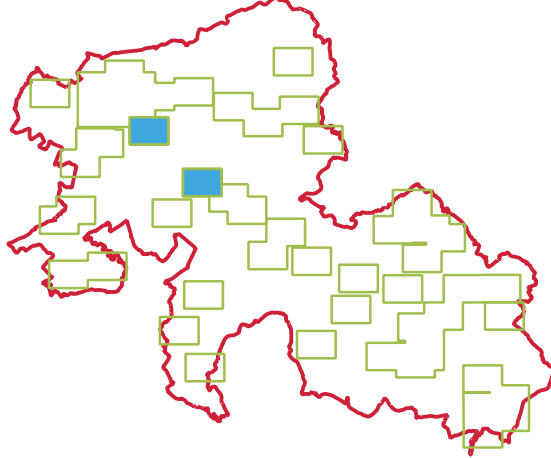
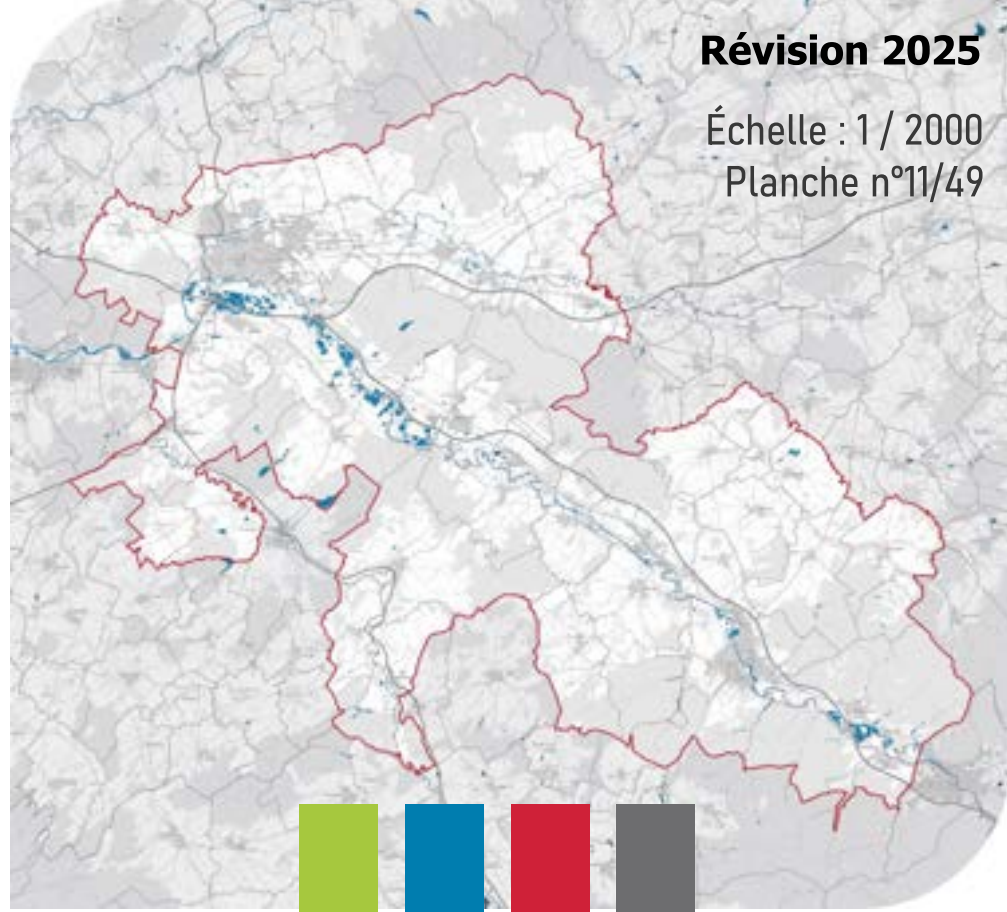


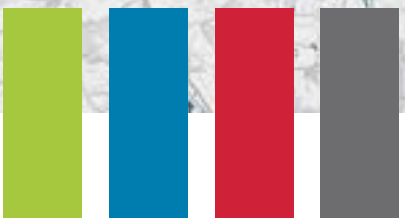
Communes concernées :
-Moncel-lès-Lunéville
Lunéville (Sud-Est)



Plan local d'Urbanisme intercommunal



Révision 2025
Échelle : 1 / 2000
Planche n°11/49



Lecture des valeurs en pourcentages : % de la surface du territoire de la commune se trouvant sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.

0 100 200 300 m



Règlement graphique

- Zone urbaine
- Zone à urbanisation ouverte
- Zone à urbanisation fermée
- Zone agricole
- Zone naturelle ou forestière

Cadastre

- Parcelles
- Bâtiments

Modification de zonage apportée

- Mise en place d'un emplacement réservé (MON03) pour la création d'une piste cyclable le long de la voie ferrée
- Création d'une zone Ng sur les zones A et une partie des zones N

Prescription ponctuelle

- Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

Prescription linéaire

- Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
- Emplacement réservé (05 01 à 05 04)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (08 00)
- Règles d'implantation des constructions (15 01 Bande d'implantation des constructions)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)
- Centralités et secteurs d'implantation commerciale (22 00)

